

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Autres moyens d'identification : Alliance (A010249)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Industrie Nord 1  
6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

levamisole, chlorhydrate  
Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium  
oxfendazole

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

Sélénate de sodium

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
levamisole, chlorhydrate	16595-80-5 240-654-6	Acute Tox. 3; H301 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373 (Sang, Testicule) Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium	15137-09-4 239-198-0	Resp. Sens. 1B; H334 Muta. 2; H341 Carc. 2; H351 Repr. 2; H361f STOT RE 1; H372 (Voies respiratoires, Thyroïde, Coeur, Sang) Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité chronique pour le	>= 3 - < 10

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
 Date de la première version publiée: 11.07.2022

oxfendazole	53716-50-0 258-714-5	milieu aquatique): 1 Repr. 1B; H360FD STOT RE 2; H373 (Foie, Testicule) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 10
Alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1.620 mg/kg	>= 1 - < 10
Acide citrique	77-92-9 201-069-1 607-750-00-3	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 10
Sélénate de sodium	13410-01-0 236-501-8 034-002-00-8	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par	>= 0,1 - < 0,25

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

		voie orale: 5,01 mg/kg	
Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO)	71751-41-2 606-143-00-0	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 1; H330 Acute Tox. 3; H311 Repr. 2; H361fd STOT RE 1; H372 (Système nerveux central) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000  Limite de concentration spécifique STOT RE 1; H372 >= 5 % STOT RE 2; H373 0,5 - < 5 %	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.  
Faire appel à une assistance médicale.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d' eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Composés du cobalt  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de métaux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.  
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, en-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

treposer le produit récupéré dans un récipient approprié.  
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
Ne pas avaler.  
Éviter le contact avec les yeux.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveil-



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3 Date de révision: 13.11.2023 Numéro de la FDS: 10813923-00005 Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée: 11.07.2022

lance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Substances et mélanges autoréactifs  
Peroxydes organiques  
Explosifs  
Gaz

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
levamisole, chlorhydrate	16595-80-5	TWA	20 µg/m3 (OEB 3)	Interne
		Information supplémentaire: Peau		
		limite d'essuyage	200 µg/100 cm <sup>2</sup>	Interne
Éthylenediaminetetraacétate de cobalt et de disodium	15137-09-4	VME (poussières inhalables)	0,05 mg/m3 (Cobalt)	CH SUVA
		Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets mutagènes possibles sur les cellules germinales humaines., Cancérogène, Catégorie 2, Substances probablement reprotoxiques; la reprotoxicité affecte la fertilité ou la sexualité., National Institute for Occupational Safety and Health, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), BG		
oxfendazole	53716-50-0	TWA	40 µg/m3 (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	400 µg/100 cm <sup>2</sup>	Interne
Alcool benzylique	100-51-6	VME	5 ppm 22 mg/m3	CH SUVA

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Acide citrique	77-92-9	VME (poussières inhalables)	2 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	4 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Sélénate de sodium	13410-01-0	VME (poussières inhalables)	0,02 mg/m <sup>3</sup> (sélénium)	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	0,16 mg/m <sup>3</sup> (sélénium)	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	20 µg/m <sup>3</sup> (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	200 µg/100 cm <sup>2</sup>	Interne
Abamectine (association d'abamectine B1a et d'abamectine B1b) (ISO)	71751-41-2	TWA	15 µg/m <sup>3</sup> (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	150 µg/100 cm <sup>2</sup>	Interne

### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium	15137-09-4	Cobalt (Cobalt): 30 µg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Cobalt (Cobalt): 509 nmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

Sélénate de sodium	13410-01-0	sélénium (sélénium): 150 µg/l (Sérum)	indifférent	CH BAT
		sélénium (sélénium): 2 µmol/l (Sérum)	indifférent	CH BAT

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,349 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,087 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
Alcool benzylique	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,025 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	110 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
Sélénate de sodium	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,12 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	16,73 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,036 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	10,28 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,01028 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,758 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0758 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,5636 mg/kg poids sec (p.s.)
Alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,3 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
	Sol	0,456 mg/kg
Acide citrique	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,044 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,46 mg/kg poids sec (p.s.)
Sélénate de sodium	Sol	33,1 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	6,38 µg/l
	Eau douce - intermittent	6,38 µg/l
	Eau de mer	4,09 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	19,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	12,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,47 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	2,39 Aliments mg / kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple). Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte).

Minimiser la manipulation ouverte.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.  
Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.  
Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Prévoir deux paires de gants.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.  
Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.  
Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

Le filtre de type : L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 14387  
Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solution aqueuse, suspension

Couleur : pourpre

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

---

Odeur	:	Donnée non disponible
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	3,4 - 4,4 (20 °C)
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	770 - 5000 mm <sup>2</sup> /s (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	1,05 - 1,08
Densité	:	Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 980,32 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

##### **levamisole, chlorhydrate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 180 mg/kg  
DL50 (Souris): 223 mg/kg  
DL50 (Lapin): 458 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

##### **Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **oxfendazole:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg  
DL50 (Chien): 1.600 mg/kg  
DL50 (Ovin): 250 mg/kg

##### **Alcool benzylique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.620 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,178 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 403

### Acide citrique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 5.400 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### Sélénate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 - 50 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,052 - 0,51 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

### Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 24 mg/kg  
DL50 (Souris): 10 mg/kg  
LDLo (Singe): 24 mg/kg  
Symptômes: Dilatation de la pupille

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,023 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 330 mg/kg  
DL50 (Lapin): 2.000 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### levamisole, chlorhydrate:

Remarques : Donnée non disponible

#### Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium:

Espèce : Lapin

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **oxfendazole:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Alcool benzylique:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Acide citrique:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Sélénate de sodium:**

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)  
Méthode : OCDE ligne directrice 431

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)  
Méthode : OCDE ligne directrice 439

Résultat : Irritation de la peau

### **Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **levamisole, chlorhydrate:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

### oxfendazole:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Alcool benzylique:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

### Acide citrique:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

### Sélénate de sodium:

Espèce : Cornée bovine  
Méthode : OCDE ligne directrice 437  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### Composants:

#### levamisole, chlorhydrate:

Remarques : Donnée non disponible

#### Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium:

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Espèce : Humain  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3 Date de révision: 13.11.2023 Numéro de la FDS: 10813923-00005 Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée: 11.07.2022

Evaluation : Taux de sensibilisation des voies respiratoires bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

### Alcool benzylique:

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif

### Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

### Composants:

#### levamisole, chlorhydrate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif  
Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif

#### Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3 Date de révision: 13.11.2023 Numéro de la FDS: 10813923-00005 Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée: 11.07.2022

- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité in vivo sur des cellules somatiques de mammifères.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- oxfendazole:**
- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: positif
- Alcool benzylique:**
- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

### Acide citrique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: test du micronoyau in vitro  
Résultat: positif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

### Sélénate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'élution alcaline  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Résultat: négatif

### Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

### Composants:

#### **levamisole, chlorhydrate:**

Espèce : Souris  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
NOAEL : 80 Poids corporel mg / kg  
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Rat  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
NOAEL : 40 Poids corporel mg / kg  
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

#### **Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 105 semaines  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Souris  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 105 semaines  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### **oxfendazole:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 1 années  
Symptômes : Aucune réaction secondaire.  
Organes cibles : Foie

Espèce : Rat  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
Symptômes : Aucune réaction secondaire.  
Organes cibles : Foie

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

### Alcool benzylique:

Espèce : Souris  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 103 semaines  
Méthode : OCDE ligne directrice 451  
Résultat : négatif

### Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Espèce : Rat  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 105 semaines  
Résultat : négatif

Espèce : Souris  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 93 semaines  
Résultat : négatif

### Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

### Composants:

#### levamisole, chlorhydrate:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 20 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Fœtotoxicité.

Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: LOAEL: 40 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Fœtotoxicité.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

### Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### oxfendazole:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

coce

Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Oral(e)

Fertilité: NOAEL: 17 Poids corporel mg / kg

Organes cibles: Testicules

Résultat: Incidences sur la fécondité.

Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Fertilité: NOAEL: 0,9 Poids corporel mg / kg

Organes cibles: Foie

Résultat: Aucune incidence sur la fécondité.

Type de Test: Fertilité

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'un traitement unique: 1 mois

Fertilité: NOAEL: 750 Poids corporel mg / kg

Organes cibles: Testicules

Résultat: Incidences sur la fécondité.

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: NOAEL: 10 Poids corporel mg / kg

Résultat: positif, Incidences sur le fœtus.

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Toxicité pour le développement: NOAEL: 10 Poids corporel mg / kg

Résultat: positif, Toxicité embryo-fœtale.

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: NOAEL: 108 Poids corporel mg / kg

Résultat: positif, Toxicité embryo-fœtale., Anomalies fœtales.

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: NOAEL: 0,625 Poids corporel mg / kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.

### Alcool benzylique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

### Acide citrique:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

### Sélénate de sodium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fertilité  
Espèce: Rat, mâle  
Voie d'application: Oral(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

Résultat: Incidences sur la fécondité.

Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 0,12 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Fœtotoxicité.

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 0,05 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Fente palatine  
Remarques: Des effets sur le développement indésirable ont été observés

Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: LOAEL: 2 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Fente palatine, Incidences tératogènes., Réduction des chances de survie de l'embryon  
Remarques: Des effets sur le développement indésirable ont été observés

Type de Test: Développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: LOAEL: 1,6 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Incidences tératogènes.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

### Composants:

#### **Acide citrique:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Composants:

#### **levamisole, chlorhydrate:**

Organes cibles : Sang, Testicule  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium:**

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 0,02 mg/l/6h/d ou moins.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Thyroïde, Coeur, Sang  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **oxfendazole:**

Voies d'exposition : Oral(e)  
Organes cibles : Foie, Testicule  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Sélénate de sodium:**

Voies d'exposition : Ingestion  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 10 mg/kg de poids corporel ou moins.

#### **Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):**

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Système nerveux central

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **levamisole, chlorhydrate:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 2,5 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 18 mois  
Organes cibles : Testicule

Espèce : Chien  
LOAEL : 20 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 18 mois  
Organes cibles : Sang

Espèce : Chien  
LOAEL : 40 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 3 mois

##### **Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium:**

Espèce : Rat  
LOAEL : > 10 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat  
LOAEL : < 0,01 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 13 Sem.  
Méthode : OCDE ligne directrice 413  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Souris  
LOAEL : < 0,01 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 13 Sem.  
Méthode : OCDE ligne directrice 413  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

##### **oxfendazole:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3 Date de révision: 13.11.2023 Numéro de la FDS: 10813923-00005 Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

Espèce : Rat  
NOAEL : 11 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 Sem.  
Organes cibles : Sang, Foie, Testicule

Espèce : Rat  
NOAEL : 3,8 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 3 mois  
Organes cibles : Foie, Testicule

Espèce : Souris  
NOAEL : 750 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 1 mois  
Organes cibles : Foie

Espèce : Souris  
NOAEL : 37,5 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 3 mois  
Organes cibles : Foie

Espèce : Chien  
NOAEL : 6 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 1 mois  
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Chien  
NOAEL : 11 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 Sem.  
Organes cibles : Ganglions lymphatiques, thymus

Espèce : Chien  
NOAEL : 13,5 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 12 mois  
Organes cibles : Foie

### Alcool benzylique:

Espèce : Rat  
NOAEL : 1,072 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 28 jours  
Méthode : OCDE ligne directrice 412

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

### Acide citrique:

Espèce : Rat  
NOAEL : 4.000 mg/kg  
LOAEL : 8.000 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 10 jours

### Sélénate de sodium:

Espèce : Rat  
NOAEL : 0,4 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 13 Sem.

### Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Espèce : Rat  
NOAEL : 1,5 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 24 mois  
Organes cibles : Système nerveux central  
Symptômes : Tremblements, Ataxie

Espèce : Souris  
NOAEL : 4,0 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 24 mois  
Organes cibles : Système nerveux central  
Symptômes : Tremblements, Ataxie

Espèce : Chien  
NOAEL : 0,25 mg/kg  
LOAEL : 0,5 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 53 Sem.  
Organes cibles : Système nerveux central  
Symptômes : Tremblements, Perte de poids  
Remarques : Mortalité observée

Espèce : Singe  
NOAEL : 1,0 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 14 Sem.  
Organes cibles : Système nerveux central

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Expérience de l'exposition humaine

##### Composants:

##### **levamisole, chlorhydrate:**

Ingestion : Symptômes: Nausée, Vomissements, Migraine, Vertiges, hypotension

##### **Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium:**

Inhalation : Organes cibles: Système respiratoire  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Ingestion : Organes cibles: Sang  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  
Organes cibles: Coeur  
Organes cibles: Thyroïde

##### **Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):**

Ingestion : Symptômes: peut être à l'origine de, Tremblements, Diarrhée, effets sur le système nerveux central, Salivation, déchirure

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **levamisole, chlorhydrate:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 37,3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 64 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

### Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : EC10: > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 34 jr  
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: > 0,01 - 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Hyalella azteca (Hyalelle mexicaine)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### oxfendazole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 2,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 2,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,059 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 4 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

---

		Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,023 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1
<b>Alcool benzylique:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 460 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 770 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 310 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 51 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
<b>Acide citrique:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.535 mg/l Durée d'exposition: 24 h
<b>Sélénate de sodium:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1 - 10

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3 Date de révision: 13.11.2023 Numéro de la FDS: 10813923-00005 Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée: 11.07.2022

	mg/l
	Durée d'exposition: 96 h
	Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Chlamydomonas reinhardtii (algues vertes)): 245 µg/l Durée d'exposition: 96 h  NOEC (Chlamydomonas reinhardtii (algues vertes)): 197 µg/l Durée d'exposition: 96 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les microorganismes	: EC10 (boue activée): 590 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: > 0,01 - 0,1 mg/l Durée d'exposition: 258 jr Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1
<b>Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,2 µg/l Durée d'exposition: 96 h  CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 9,6 µg/l Durée d'exposition: 96 h  CL50 (Ictalurus punctatus (barbue de rivière)): 24 µg/l Durée d'exposition: 96 h  CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 42 µg/l Durée d'exposition: 96 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.3	13.11.2023	10813923-00005	30.09.2023
			Date de la première version publiée:
			11.07.2022

		CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 15 µg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0,022 µg/l Durée d'exposition: 96 h  CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,34 µg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10.000
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,52 µg/l Durée d'exposition: 32 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,03 µg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  NOEC: 0,0035 µg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Mysidopsis bahia (Mysis effilée)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10.000

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **oxfendazole:**

Stabilité dans l'eau : Hydrolyse: < 5 %(4 jr)

##### **Alcool benzylique:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 92 - 96 %  
Durée d'exposition: 14 jr

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

### Acide citrique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301B

### Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Stabilité dans l'eau : Hydrolyse: 50 %(< 12 h)

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### Éthylenediaminetétraacétate de cobalt et de disodium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,86  
Remarques: Calcul

#### oxfendazole:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,95

#### Alcool benzylique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,05

#### Acide citrique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,72

#### Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 52

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### oxfendazole:

Répartition entre les compar- : log Koc: 3,2  
timents environnementaux

#### Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Répartition entre les compar- : log Koc: > 3,6  
timents environnementaux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082  
ADR : UN 3082  
RID : UN 3082

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

**IMDG** : UN 3082

**IATA** : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO), oxfendazole)

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO), oxfendazole)

**RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO), oxfendazole)

**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(abamectin (combination of ivermectin B1a and ivermectin B1b) (ISO), oxfendazole)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(abamectin (combination of ivermectin B1a and ivermectin B1b) (ISO), oxfendazole)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 9	
<b>ADR</b>	: 9	
<b>RID</b>	: 9	
<b>IMDG</b>	: 9	
<b>IATA</b>	: 9	

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:  
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 2.000 kg

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe A

Remarques: auto classification

### Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et

Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 1 selon l'Ordonnance sur les produits chimiques suisse (OChim 813.11).

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	:	non déterminé
DSL	:	non déterminé
IECSC	:	non déterminé

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

H300	:	Mortel en cas d'ingestion.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	:	Mortel par inhalation.
H332	:	Nocif par inhalation.
H334	:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	:	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	:	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	:	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	:	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	:	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

- H373 : positions répétées ou d'une exposition prolongée.  
: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Carc. : Cancérogénicité
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Muta. : Mutagénicité sur les cellules germinales
- Repr. : Toxicité pour la reproduction
- Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire
- Skin Irrit. : Irritation cutanée
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- CH BAT : Switzerland. Liste des VBT
- CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
- CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
- CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version 2.3      Date de révision: 13.11.2023      Numéro de la FDS: 10813923-00005      Date de dernière parution: 30.09.2023  
Date de la première version publiée: 11.07.2022

Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Resp. Sens. 1	H334
Muta. 2	H341
Carc. 2	H351
Repr. 1B	H360FD
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Abamectin / Levamisole Hydrochloride / Oxfendazole / Cobalt Disodium EDTA / Sodium Selenate Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.09.2023
2.3	13.11.2023	10813923-00005	Date de la première version publiée: 11.07.2022

---

transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR